

# PROPOSITIONS POUR LE GRAND DÉBAT NATIONAL AUTOUR DE LA CONDITION ANIMALE

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Animaux de consommation

Pour freiner le réchauffement climatique et ses dérèglements, compte-tenu du fait que l'élevage représente 14.5% des émissions de gaz à effet de serre selon la FAO, il est urgent de promouvoir une alimentation végétale équilibrée, en prenant les mesures suivantes :

- Aider par des **subventions**, françaises et européennes, **la reconversion des éleveurs/agriculteurs dans le végétal bio**
- **Diffuser dans les écoles et lors de campagnes télévisuelles les règles d'équilibre de l'alimentation végétalienne** car celle-ci, bien conçue, est la meilleure alimentation qui soit (ce que la plupart des français ignorent).
- **Mettre fin, le plus rapidement possible, à l'élevage industriel**, source de grandes pollutions et de grandes souffrances pour les animaux.
- **Instaurer dans la restauration collective (écoles, maisons de retraite, hôpitaux...) une alternative végétalienne quotidienne.**

Ces mesures permettraient de nourrir plus équitablement l'humanité et plus sainement. Beaucoup de cancers du côlon et de maladies cardio-vasculaires seraient évitées.

Le réchauffement du permafrost en Sibérie, qui représente une "bombe" imminente pour la planète par la libération de quantités phénoménales de méthane (gaz à effet de serre le plus puissant), serait ainsi freiné.

## Faune sauvage – chasse - biodiversité

La biodiversité est en grand danger.

**Nous demandons à l'État de confier exclusivement la gestion de la faune sauvage à des spécialistes et des professionnels, en excluant l'ensemble des chasseurs pour lesquels la chasse est un loisir.**

En attendant cette décision

- Nous demandons à l'État de protéger les promeneurs en **interdisant la chasse le mercredi, le week-end, les jours fériés et les vacances scolaires**

- Nous demandons à l'État que **la chasse soit interdite à proximité des habitations** c'est-à-dire dans un périmètre de 300 mètres autour ainsi qu'à l'intérieur des propriétés privées.

- Nous demandons la **fermeture des élevages de gibier**, qui fournissent une part très importante des animaux à tuer. Une jurisprudence existe d'ailleurs pour condamner les loisirs à partir de tirs sur des animaux vivants (vol aux pigeons).

- Nous demandons **l'arrêt des chasses traditionnelles** qui occasionnent de grandes souffrances aux animaux (chasse à la glu, chasse à courre, déterrage...) ainsi que **du piégeage**, quel qu'il soit.

- Nous demandons **l'arrêt des listes officielles de « nuisibles »** qui permettent de tuer ces animaux toute l'année alors même qu'ils sont utiles. Par exemple, si les renards pouvaient vivre normalement, les cas de maladie de Lyme baisseraient considérablement.

- Nous demandons à l'État d'aider à **la création de sanctuaires** pour mettre à l'abri des animaux sauvages en souffrance, comme dans les cirques par exemple, par des **subventions, prêts de terrains et propriétés de l'État.**

# FISCALITÉ ET DÉPENSES PUBLIQUES

## Surpopulation des chats sans propriétaires en France

- Étant donné la surpopulation des chats sans propriétaires en France : plusieurs centaines de milliers répertoriés tous les ans ;
- étant donné qu'une chatte reproduit dès l'âge de 6 mois et ce, toute sa vie, donnant naissance à des portées entre 4 et 6 chatons qui reproduisent à nouveau au bout de 6 mois, les naissances sont en nombre exponentiel ;
- étant donné la situation des associations de protection animale qui ne peuvent plus faire face à cette situation ;

il est proposé :

- la création d'un **crédit d'impôt pour la prise en charge par l'État de la moitié du coût de l'opération de stérilisation des chats de particuliers**, mâles et femelles, dès l'âge de 6 mois, en négociant un tarif fixe auprès des vétérinaires ;
- **L'obligation pour les maires de faire stériliser les chats errants sur leur commune**
- Une **déduction fiscale systématique** pour les donateurs des associations de protection animale. Une partie seulement aujourd'hui en profite alors que ces associations remplissent un rôle de service public :
  - elles capturent, font stériliser et prodiguent des soins aux animaux sans propriétaires
  - elles éduquent les enfants des écoles au respect des animaux.
  - elles mènent des enquêtes pour porter secours aux animaux maltraités

## Animaux de consommation

Pour diminuer la consommation de viande et de poissons au profit de l'alimentation végétale, une **« TVA éthique et écologique »** pourrait être mise en place : plus chère sur les produits carnés et moins chère sur les produits végétaux.

## Expérimentation animale

L'État pourrait encourager les grands organismes d'État : INSERM, CNRS, INRA, CEA..., financés par l'argent des contribuables, à s'orienter vers une **recherche excluant l'expérimentation animale**.

L'État pourrait augmenter leurs budgets pour les équiper avec des **appareils de pointe** (imagerie, informatique) qui permettraient de supprimer des expériences sur les animaux, en particulier en recherche fondamentale.

L'État pourrait prendre en compte les nouvelles techniques de remplacement de l'expérimentation animale, avec une réelle volonté politique et des soutiens financiers.

**L'État pourrait reconsidérer et faire reconsidérer les réglementations pour les mises sur le marché des médicaments et des produits chimiques**, largement basées à partir d'expériences sur les animaux alors que celles-ci n'étaient pas réellement fondées scientifiquement au départ.

# DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

## Constitution

Comme l'a fait l'Allemagne, nous souhaitons que la **responsabilité de l'État et des citoyens vis-à-vis des animaux soit introduite dans la Constitution**.

## Éducation

Nous souhaitons **l'introduction dans le programme officiel de l'Éducation nationale d'une matière consacrée au respect des animaux**.

## Spectacles violents

Nous demandons la **suppression de la dérogation qui autorise les spectacles à base de cruauté et de sévices graves sur les animaux sous prétexte de tradition**

- Suppression de la corrida
- Suppression des combats de coqs

- Suppression des écoles taurines où les enfants s'exercent à la torture sur des veaux avec des armes blanches.

Nous demandons **l'arrêt de l'exploitation des animaux dans les cirques, les delphinariums et les ménageries** qui offrent aux enfants le spectacle de situations contre-nature et cruelles pour les animaux.

### **Mauvais traitements**

Nous demandons des amendes beaucoup plus sévères pour les auteurs de mauvais traitements sur les animaux et en particulier l'établissement d'une **amende forfaitaire immédiate**, votée récemment en première lecture à l'Assemblée nationale mais bloquée ensuite.

Nous demandons des **formations** spécifiques à la protection des animaux pour les magistrats, les policiers, les gendarmes et les personnes habilitées à gérer la condition animale locale.

**Abolition de la loi « chiens dangereux ». Interdiction des colliers étrangleurs et électriques.**

### **Animaux utilisés pour la mode**

**Demande à la France du refus de l'importation des fourrures provenant d'animaux.** Certains pays refusent à leurs frontières les fourrures et les peaux d'animaux élevés et abattus dans des conditions effroyables (écorchés vifs).

### **Abattage des animaux sans étourdissement**

La laïcité veut que les religions puissent exercer librement leur culte. Cependant, si une religion venait à vouloir pratiquer le sacrifice d'enfants, l'État interviendrait aussitôt et l'en empêcherait. Or il se trouve que les deux religions, juive et musulmane, bénéficient d'une dérogation pour pouvoir abattre sans étourdissement (perte de conscience) les animaux qu'elles consomment et dont une taxe sur chaque kilo de viande permet de financer, entre autres, leur culte.

La loi reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles. Il est prouvé scientifiquement que ces animaux endurent les pires souffrances au moment de leur abattage. Ils restent conscients longtemps car une artère qui passe dans leur

colonne vertébrale et monte au cerveau n'est pas sectionnée par le couteau qui leur tranche la gorge.

Dans le mot « citoyenneté », il y a la valeur « respect d'autrui ». Nous ne pouvons accepter de telles souffrances pour des êtres sensibles qui ne peuvent ni s'exprimer ni se défendre. Aussi nous demandons la **suppression de la dérogation qui autorise l'abattage rituel**. Dans aucun texte sacré des deux religions il n'existe un passage qui exige de telles souffrances. Au contraire, il est attendu de la part des pratiquants de la compassion et du respect envers les animaux.

## **ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS**

Compte-tenu du fait qu'en France le plus gros problème pour les animaux est que les réglementations qui les protègent ne sont pas appliquées, faute de personnes habilitées pour le faire, nous préconisons :

- **L'habilitation d'une personne de l'administration (fonctionnaire) dans chaque commune, en plein temps ou en temps partiel, pour assumer la gestion locale de la condition animale** sur la base d'un « mieux être » pour les animaux et du volontariat. Dans les villes disposant d'une police municipale, cela peut être un policier municipal.
- **Une association de protection animale peut également remplir ce rôle en signant une convention avec la commune.**

Les domaines d'interventions seraient nombreux pour ces personnes habilitées à appliquer les réglementations protégeant les animaux. Leurs missions pourraient aller de la vérification de l'identification des animaux (obligatoire depuis 2012), avec la tenue d'un registre (les abandons et les mauvais traitements diminueraient beaucoup de ce fait) à la gestion des animaux semi-sauvages (pigeons, chats errants) et sauvages de la commune.

Comme il s'agirait de bien-être des animaux en accord avec le respect de la population, des réglementations seraient amenées à évoluer. Par exemple, l'article 120 du Code sanitaire, interdisant de nourrir les animaux sauvages et les pigeons en particulier, devrait évoluer. Il pourrait autoriser les citoyens à les nourrir à certaines périodes de l'année et de façon adéquate.

Des réglementations plus ambitieuses pourraient aussi voir le jour comme celles obligeant les propriétaires d'animaux à détenir un permis de détention d'animaux, obtenu grâce à une formation suivie avec succès. Ce permis serait

payant comme le permis de chasse, c'est-à-dire 200€. Pour les adoptions dans les refuges, la formation et le permis seraient offerts.

- Nomination d'un « **super gendarme** » de l'internet pour éviter les ventes illégales d'animaux par petites annonces et les mises en valeur de mauvais traitements et d'actes de cruauté.

Pour la coordination de toutes les forces en présence de cette nouvelle politique concernant la condition animale, nous demandons :

- La création d'un **Ministère de la condition animale**, comme l'ont mis en place les belges.
  - Ou bien la **création d'une Agence officielle pérenne pour la protection animale.**
-